

AFFAIRE N° 2. - Budget supplémentaire des cantines scolaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'année 1973.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 33 888 713 Frs

Les recettes sont les suivantes :

- Subvention de la Commune	30 000 000 Frs
- Produit des exercices antérieurs	2 051 190 Frs
- Excédent des exercices antérieurs	1 837 523 Frs
T O T A L	33 888 713 Frs

Les prévisions de dépenses sont les suivantes :

- Dépenses du personnel temporaire	7 800 000 Frs
- Rémunérations diverses	1 167 563 Frs
- Charges sociales	5 600 000 Frs
- Restes à payer sur exercices antérieurs .	18 821 150 Frs
T O T A L	33 888 713 Frs

LE MAIRE. - Je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous pouvez poser toutes questions à Monsieur Marcel HOARAU, Adjoint délégué, chargé des Cantines Scolaires.

M. HOARAU. - En fait, vous pouvez constater que toutes les sommes qui ont été inscrites au budget supplémentaire sont consacrées aux dépenses du personnel, aux rémunérations diverses et aux charges sociales, c'est-à-dire aux augmentations dues à l'augmentation du SMIC elle-même. Il y avait également un reste à payer de 18 000 000. Ce sont des factures qui n'avaient pas été honorées l'année dernière, ou présentées en retard par les fournisseurs. Le budget s'élève donc, au total, à 33 888 713 Frs.

Avec ce budget supplémentaire, nous pensons pouvoir payer tout le personnel, augmentations y compris. Ces augmentations feront d'ailleurs l'objet de l'affaire n° 3.

LE MAIRE. - Je rappelle que ce budget des cantines scolaires n'est pas le reflet exact de l'effort de la Commune, dans ce sens que, normalement, tout son personnel, tout son matériel devraient être imputés sur ce budget. Or, /est fourni, d'une part par le FASO et, d'autre part, par une subvention communale/ce budget qui va s'élever, cette année, à 100 000 000. A ces 100 000 000 devront être ajoutées toutes les participations en nature, c'est-à-dire tout le personnel gestionnaire, tout le matériel automobile, etc ... fournies par la Commune aux Cantines Scolaires.

La participation communale s'élève donc à plus de 100 000 000. Le FASO n'intervient, dans nos cantines, tout au moins, que pour environ 40 %.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M.
Saint-Jeure, le 20 Août 1973
Jean de Lefebvre
Le Secrétaire Général

un copie certifiée conforme
Bureau des Affaires
Financières
P. Lecygn